

Les TMS en 4 questions

L'hypermarché Carrefour de Saint-Egrève distribue près de 150 tonnes de produits à ses 5 500 clients journaliers. Ceci ne va pas sans quelques manutentions manuelles assurées par ses 350 salariés. En quoi est-on concerné par la prévention des TMS ? Comment s'y est-on pris pour agir ? Sur quoi a-t-on agi ? Avec quels résultats ? 4 questions à se poser pour conduire une action de prévention.

Pour Maryse Garnier, secrétaire du CHSCT de ce magasin depuis près de 25 ans, *"la plupart des accidents du travail sont liés aux manutentions manuelles, s'occuper de la prévention des troubles musculo-squelettiques est incontournable"*.

Pour Jocelyn Anus, 35 ans d'ancienneté chez Carrefour, directeur de l'hypermarché *"Nos salariés vieillissent aussi. A 40 ans le travail physique n'est pas aussi supportable que lorsqu'on en a 25. Investir dans le bien-être au travail, en particulier dans la prévention des TMS, est un devoir social et une nécessité économique"*.

Comment s'y prendre ?

"Le CHSCT intervenait essentiellement après des accidents. C'est surtout la formation que l'on a suivie avec la Carsat qui nous a permis de structurer notre façon d'intervenir en favorisant les études sur le terrain" explique Jean-Pierre Lops, responsable technique du magasin et du drive.

Un groupe *"prévention"* à géométrie variable selon le secteur concerné, composé de salariés du secteur, de membres du CHSCT, de salariés, du responsable sécurité, du responsable technique est créé pour mettre en évidence les problèmes liés aux manutentions et autres risques et proposer des moyens de prévention.

Le magasin a été divisé en une quinzaine de secteurs qui sont examinés par le groupe *"prévention"* en fonction des analyses d'accidents et des indications du médecin du travail. En effet, chaque année le docteur Anne de Valukhoff remet au CHSCT une *"cartographie"* des TMS. Elle reporte sur ce document, pour chaque secteur, les symptômes de maladies liées au travail dont elle a connaissance lors des visites médicales.

Une des tâches du groupe est de faire le lien entre les problèmes détectés par le médecin et les activités réelles.



Le groupe prévention autour d'une des *"tables mercure"*, un des équipements mis au point par l'enseigne pour faciliter les manutentions lors de l'alimentation des rayons frais.

Pour Jean-Pierre Lops *"les meilleures suggestions viennent du terrain, mais il faut qu'elles soient suivies d'effet rapidement, en particulier si elles n'engagent pas trop de frais. Dans le cas contraire elles sont proposées dans les plans d'investissement"*.

Sur quoi agit-on ? quelques exemples en image



Maryse Garnier, secrétaire du CHSCT et ouvrière à la boulangerie *"Depuis que nous avons remplacé les plaques de cuisson en fonte par des grilles ou des plaques en aluminium beaucoup plus légères, j'ai beaucoup moins mal aux épaules"*.



La trancheuse à meule a été remplacée par une trancheuse dont la coupe est assistée par un vérin, ce qui supprime l'effort. La sécurité est assurée par un dispositif qui oblige l'utilisateur à se servir de ses deux mains.

"Avec cet équipement ce geste répétitif est beaucoup moins pénible ; de plus grâce au rayon laser le client peut facilement indiquer l'épaisseur de la tranche désirée"

"En ce moment nous sommes confrontés à la logique de flux tendu de la logistique, signale une assistante de vente membre du CHSCT. Les palettes que l'on reçoit portent plusieurs types de produits et leur mise en rayon nécessite plus de manutentions."

"Effectivement pour la Carsat, signale Stéphane Roberget, contrôleur de sécurité qui suit cet hypermarché, ce qui vient d'être rapporté illustre parfaitement la relation très étroite entre la grande distribution, la logistique et le transport et donc la nécessité pour nous d'intervenir en parallèle sur ces 3 secteurs. Un autre point sur lequel la grande distribution doit s'améliorer, c'est la transmission des bonnes pratiques de prévention auprès des fabricants de mobilier de vente".

Pour quels résultats ?

"En matière de prévention rien n'est jamais acquis, mais les progrès sont là. Depuis 2010 l'indice de fréquence des accidents du travail est passé de 97 à 66" rappelle la secrétaire du CHSCT." De son côté, le directeur de l'hypermarché conforte l'intérêt de cette démarche, efficace pour la prévention, mais aussi pour le dialogue social, grâce à la mise en valeur de la parole des salariés.

Prévenir les TMS : du nouveau

RITMS 3. Issue de l'expérience de plusieurs dizaines d'entreprises, cette brochure présente des méthodes et repères de conduite de projet pour structurer une démarche de prévention des TMS.

Téléchargeable sur www.carsat-ra.fr (SP 1111) avec un diaporama de présentation et des supports d'étude de poste.